

# *La régionalisation des CEGEP*

Copie de conservation et de diffusion, disponible en format électronique sur le serveur WEB du CDC :

URL = <http://www.cdc.qc.ca/prospectives/8/DIGEC-8-5-1972.pdf>

Article revue Prospectives, Volume 8, Numéro 5.

\*\*\* SVP partager l'URL du document plutôt que de transmettre le PDF \*\*\*

Le document que nous publions ici porte la date du 7 octobre 1971. Il a été préparé par la Direction générale de l'enseignement collégial. Nous le reproduisons intégralement à une modification près: le texte décrivant les «projets pour l'année 1971-1972» a été remplacé par un autre plus actuel, qui nous a été fourni par la DIGEC, et faisant le «bilan de l'année 1971-1972». On trouvera ci-bas une mise au point de monsieur Léo Paré, directeur général de l'enseignement collégial, situant le document de travail et indiquant certains développements que devrait connaître la question au cours de l'année 1972-1973.

---

Le texte sur la régionalisation des CEGEP préparé en octobre 1971 est un document de travail qui a été soumis aux directeurs généraux des collèges. Il demeure toujours un document de travail.

D'autres travaux ont été entrepris à la fin de l'hiver 1972 et devraient être soumis pour consultation au cours de l'année 1972-1973.

Un groupe de travail fait une recherche sur les différentes hypothèses possibles de régionalisation, c'est-à-dire depuis la situation actuelle de CEGEP autonome jusqu'à l'hypothèse d'un CEGEP par région. Ce groupe s'occupe aussi de déterminer les critères nécessaires à la délimitation d'une région compte tenu des régions déjà définies par d'autres unités administratives gouvernementales.

Un autre groupe œuvre à l'analyse, dans un premier temps, des structures actuelles des collèges pour déterminer les problèmes vécus actuellement. Dans une deuxième étape, au moment où une hypothèse du premier groupe de travail sera retenue, une analyse de structure sera proposée pour correspondre à cette hypothèse.

LÉO PARÉ,  
Directeur général de  
l'Enseignement collégial.

Le 12 septembre 1972.

---

## **HISTORIQUE**

De quelle façon la régionalisation est-elle venue à l'esprit des administrateurs du ministère de l'Éducation? Ce n'est pas là une idée d'un brillant fonctionnaire assis dans un bureau fermé en train de «concocter» le sort de l'enseignement collégial. C'est le fruit d'un processus évolutif depuis le début des opérations des premiers collèges en 67-68. Déjà, pendant l'année scolaire 1967-1968, les problèmes soulevés par les administrateurs des collèges d'une même région appelaient une solution qui dépassait le cadre d'un collège autonome local. Ainsi, les problèmes d'admission des étudiants, du doublement des enseignements, des fonds nécessaires pour connaître des données régionales, les prévisions de clientèle, etc... ne pouvaient être résolus localement.

Durant la deuxième année d'opération des vingt-trois (23) collèges, les mêmes problèmes furent à nouveau soulevés et cette fois, avec plus d'acuité compte tenu du plus grand nombre de collèges et ainsi de l'interdépendance des collèges d'une même région et même au niveau provincial pour certains problèmes. De plus, le développement des enseignements (autorisation des options) devint inextricable et c'est alors que la course aux options débuta.

Déjà, les fonctionnaires du ministère de l'Éducation ne pouvaient plus prendre de décisions sans se référer à une dimension régionale des problèmes.

Finalement, l'année 1969-1970 vit apparaître la dernière opération de création de collèges pour en arriver à un réseau de 36 collèges.

L'autorisation des options fut suspendue afin de permettre une meilleure planification. La Direction générale de l'Enseignement collégial recommanda au Ministère d'entreprendre l'autorisation des options sur une base régionale afin de mieux satisfaire les besoins de la clientèle étudiante.

En février 1970, le ministre de l'Éducation, M. Jean-Guy Cardinal, déclara:

«Devant la nécessité où se trouve le système d'éducation d'utiliser au maximum toutes les ressources possibles, tant humaines que matérielles et financières, je crois que nous devons rapidement envisager une certaine forme de régionalisation de l'enseignement collégial qui nous conduira très probablement à la création de corporations régionales».

Et, M. Guy Saint-Pierre, ministre de l'Éducation, déclarait en date du 3 juin 1970:

«La création de cette nouvelle structure régionale s'inscrit dans le cadre plus général d'une politique de régionalisation de l'enseignement collégial visant à éviter les dédoublements d'options et à assurer une meilleure répartition régionale des ressources de l'éducation en fonction de chaque milieu».

Peu de temps après, fut soulevé le problème des admissions des étudiants dans la région de Québec. Ce problème n'était, au fond, qu'un manque de coordination entre les collèges de la région en terme de places/élèves. Cependant, en même temps, fut soulevé le problème des conditions d'admission dont les variations d'un collège à l'autre étonne la population.

Les collèges de la région de Montréal ont fait plusieurs tentatives pour résoudre ces problèmes et sans succès. Pendant la même année, on commença à s'inquiéter du grand nombre de collèges à travers la Province et certaines interrogations furent posées par référence au projet d'implantation de la Mission des Collèges.

Alors que la Mission avait prévu une vingtaine de collèges à travers le territoire, en janvier 1970, il y avait déjà 35 collèges de créés et certaines parties du territoire n'étaient pas encore desservies.

C'est la sommation de ces problèmes qui amena le Ministère à poursuivre une piste de recherche susceptible de résoudre bon nombre des problèmes: la régionalisation.

## LA PROBLÉMATIQUE

Il devient évident que la régionalisation fut d'abord pensée pour résoudre un certain nombre de problèmes:

- a) Développement de l'enseignement collégial,
- b) Conditions d'admission,
- c) Doublement des équipements,
- d) Aménagement des ressources humaines et matérielles,
- e) Atomisation des collèges.

Mais, en plus, une rationalisation de ce moyen nous fit découvrir d'autres avenues à explorer:

- a) Créer des banques de services au niveau régional:
  - services techniques de la bibliothèque
  - services de production de l'audio-visuel
  - services de l'informatique
  - services de recherches et d'expérimentation
  - services du personnel
  - services de gestion (pédagogique et financière).
- b) Mieux utiliser les ressources du milieu qui s'identifie de plus en plus en terme de région et ainsi mieux répondre aux besoins du milieu.
- c) Mieux répondre aux techniques modernes de l'enseignement.
- d) Rendre l'enseignement collégial encore plus accessible à la population (jeunes et adultes).

## Développement de l'enseignement collégial

Le processus d'autorisation des options sur la base d'un collège ne peut plus fonctionner car nous en étions arrivés, en 1969-1970, à ce que chaque collège voulait être une «Place Ville-Marie» en offrant la presque totalité des options professionnelles. Les intentions étaient fort louables en ce sens que chaque collège voulait offrir la plus grande variété des enseignements à sa clientèle afin de mieux satisfaire ses demandes. Cependant, nous ne pouvions accéder à de telles demandes sans examiner de quelle façon un collège devait répondre à sa clientèle. L'interdépendance des collèges d'une même région devait entrer dans la problématique afin d'en arriver à un développement harmonieux de l'enseignement collégial. Une même région ne peut répéter à plusieurs exemplaires un même enseignement professionnel sans

tenir compte des clientèles à servir et du coût des investissements. Il faudra aussi songer à certains enseignements du général où l'on rencontre le même problème.

### Conditions d'admission

Il existe une grande disparité entre les collèges en ce qui a trait aux conditions d'admission. Un étudiant est refusé dans un collège alors qu'il est admis dans le collège voisin. Le public peut difficilement comprendre une telle incohérence entre des collèges d'une même région et éventuellement à une échelle provinciale. Le régime pédagogique définit un certain nombre de conditions d'admission et d'autres doivent être définies par le collège. Si un collège définit ses conditions d'admission parce qu'il a peu de places, il admettra les meilleurs qui se présentent et les autres étudiants dont le dossier scolaire répond aux exigences du collégial seront laissés sur le carreau. Comment alors peut-on répondre à ces étudiants? Pour nous, il nous semble que le réseau des collèges devrait garantir une place à l'étudiant en autant qu'il satisfait les exigences du collégial. Il se peut fort bien que l'étudiant ne puisse être admis dans la spécialité qu'il a choisie à cause du contingentement et dans le collège choisi parce qu'il n'y a plus de place mais il sera assuré de pouvoir faire des études collégiales dans un collège.

Lors de la réunion des D.S.P. (directeurs des services pédagogiques) tenue les 22 et 23 avril derniers, au CEGEP de Maisonneuve, des résolutions furent adoptées dans ce sens:

- 1) «En règle générale, tous les étudiants détenteurs du diplôme d'études secondaires générales, ou l'équivalent, devraient pouvoir accéder aux études de niveau collégial».
- 2) «Les collèges<sup>1</sup> devraient disposer des moyens nécessaires pour remédier rapidement à des situations qui les obligent à un contingentement physique».
- 3) «Pour un programme donné, les normes d'admissibilité devraient être les mêmes dans tous les collèges du Québec».

Une des premières bases de solution de ce problème complexe est de l'envisager sur une base régionale et, par la suite il sera plus facile d'envisager les transferts entre régions plutôt qu'entre 38 collèges.

### DOUBLEMENT DES ÉQUIPEMENTS

Dans la plupart des régions, des équipements se trouvent doublés ou triplés. Cela peut tenir de l'héritage du passé antérieur à la création des collèges ou d'une mauvaise coordination depuis la création des

collèges. L'État ne peut se permettre de telles dépenses compte tenu de ses ressources financières limitées. Il y a, d'une part, à régulariser des situations existantes et, d'autre part, à s'assurer que dans l'avenir de telles situations ne se développent plus. Vouloir compter sur la bonne foi de chaque collège pour résoudre ce problème nous semble précaire et source de conflits acerbes et que l'on peut éviter.

Il n'y a pas que les équipements pour l'enseignement mais aussi tous les autres équipements nécessaires à l'administration et au fonctionnement du collège.

### Aménagement des ressources

#### 1) Humaines

L'augmentation de la clientèle au collégial va se faire sentir au moins encore pour les cinq (5) prochaines années. Cette augmentation demande, dans les structures actuelles, un plus grand nombre d'administrateurs. L'expérience nous montre que le Québec manque d'administrateurs, de professionnels et de personnes ressources capables de bien remplir des postes dont les responsabilités vont toujours grandissantes. Certainement, aussi, dans les collèges le même problème se pose. Les projets pilotes en cours de la régionalisation nous permettent de croire que nous pourrions mieux aménager ces ressources humaines.

Il y a aussi une meilleure utilisation à faire du personnel enseignant en tant que personnes spécialisées. Souvent, il y a des enseignants très bien qualifiés et spécialisés dans un domaine, mais auxquels le collège ne peut offrir un emploi à temps plein alors que deux ou trois collèges réunis pourraient le faire. Aussi, le personnel actuel dans les collèges pourrait davantage se spécialiser dans les différentes disciplines en élargissant la base de leur appartenance. Comment pourra-t-on songer à des équipes interdisciplinaires qui deviendront de plus en plus nécessaires dans le développement des techniques modernes d'enseignement?

La régionalisation s'inscrit dans le continuum de la philosophie du rapport Parent et doit avoir pour objectif principal non seulement d'assurer à tous un enseignement de niveau collégial mais surtout d'assurer le «meilleur enseignement» possible compte tenu de la limite des ressources humaines et financières dont dispose la Province. Voyons ce que nous suggère le rapport Parent à ce sujet:

«Il ne suffit pas d'assurer l'enseignement à tous ceux qui sont aptes à le recevoir: encore faut-il que cet enseignement soit d'excellente qualité et prépare aux

1. Entendu au sens de collectivement.

études supérieures ou à un emploi. Or, la population restreinte du Québec, sa faible densité sur une grande partie du territoire, les limites des ressources humaines et financières dont dispose la Province ne permettent pas de maintenir le grand nombre d'institutions variées que nous connaissons et de hausser en même temps la qualité de l'enseignement».  
(Parent II, p. 156.).

## 2) Matérielles

Le développement même d'un collège ne peut se faire sans analyser les disponibilités existantes d'une région. L'agrandissement d'un collège, les transformations d'un collège, la construction d'un nouveau collège ne peuvent se faire sans un contexte régional afin de mieux utiliser les ressources à notre disposition. Combien de collèges actuellement font des aménagements ou des réaménagements afin de s'installer des studios de production en télévision ou en audiovisuel? Alors que ces mêmes investissements pourraient servir une plus grande collectivité sans augmentation des coûts.

### Atomisation des collèges

Dans le contexte actuel, dès que des besoins d'enseignement collégial se font sentir dans une partie d'un territoire donné, la population exerce des pressions pour obtenir un CEGEP autonome tel que constitué actuellement. Si nous nous en tenions au rapport Parent et au projet de la Mission des CEGEP, la réponse serait toute trouvée. Cependant, nous devons admettre que la clientèle scolaire est dispersée sur un immense territoire et que les services d'enseignement collégial pourraient être mieux aménagés. Pour ce, la formule actuelle apparaît inadéquate et les perspectives des techniques modernes d'enseignement nous indiquent une orientation différente de celle prise actuellement. Déjà, sur le territoire, trente-huit (38) CEGEP sont existants et une vingtaine de collèges privés existent également. Nous ne pouvons assurément continuer cette prolifération d'institutions sans mettre en danger la qualité de l'enseignement compte tenu du peu de ressources humaines et matérielles à notre disposition.

Nous avons déjà souligné l'inquiétude manifestée en certains milieux devant la prolifération des CEGEP qui ne devaient jamais dépasser en nombre la vingtaine et qui sont aujourd'hui trente-six (36) en opération et demain encore quelques nouveaux venus porteront ce nombre à quarante (40) peut-être. La base même de ces inquiétudes repose sur la difficulté en certains endroits de recruter le personnel compétent nécessaire à la bonne marche de ces institutions.

Lorsque l'on parle développement de l'enseignement collégial, trop de personnes pensent immédiatement quantité alors que l'on devrait d'abord penser qualité et ici encore, le rapport Parent est très explicite:

«Mais les temps ont changé: il faut offrir aujourd'hui au plus grand nombre possible d'étudiants, un enseignement de qualité qui prépare efficacement à la vie. Nous sommes persuadés que cet objectif n'est pas réalisable dans l'état actuel de dispersion des enseignements dispensés après la onzième année. L'intérêt des étudiants réclame que l'on élève le niveau des études en regroupant les ressources disponibles en professeurs, en bibliothèques, en laboratoires et en services auxiliaires. L'intention qui avait présidé à la dispersion des institutions, soit celle de favoriser le plus d'étudiants possible, oblige (sic) aujourd'hui à concevoir l'organisation de cet enseignement de façon plus ordonnée et plus intégrée. Autrement, on continuera à ne faire bénéficier qu'une minorité d'un enseignement sans grande valeur».  
(Parent II, p. 157.).

Les préoccupations manifestées par les commissaires de la Commission Parent bien qu'elles aient été émises en 1964, au moment de la publication du deuxième tome de ce rapport, nous semblent redevenir de plus en plus actuelles en 1971. En effet, les arguments portant sur la qualité de l'enseignement aussi bien que sur la limite des disponibilités financières correspondent encore aujourd'hui à la réalité quotidienne. La régionalisation nous apparaît la solution tout indiquée aux nombreuses difficultés que rencontrent chaque jour les administrateurs des CEGEP, que ce soit au niveau du recrutement du personnel enseignant ou au niveau des services qu'ils doivent organiser à la population étudiante.

La régionalisation se veut un moyen pour résoudre les problèmes soulevés précédemment. Cependant, au cours de l'année 1970/1971, en travaillant d'une manière concrète sur la région du Saguenay-Lac Saint-Jean et sur celle de Saint-Hyacinthe-Drummondville-Tracy, nous avons constaté des avantages concernant certains services s'ils étaient mis en commun sur une base régionale.

#### a) Centres régionaux de services

##### 1) Bibliothèque

Chaque collège possède son service d'achat de volumes, de classification et de réparation de

volumes, de production de fiches techniques, etc... Ces services sont en dehors de ceux des usagers d'une bibliothèque: étudiants, professeurs, administrateurs. Pourquoi faut-il multiplier ces services par autant de collèges alors que les collèges regroupés sur une base régionale pourraient se donner ces mêmes services à moindre coût et ainsi augmenter la capacité d'achat des budgets mis à la disposition des collèges? Il y a certainement lieu de concentrer davantage ces services afin d'en augmenter la qualité et la rentabilité.

## 2) Audio-visuel

Les collèges commencent à digérer la quincaillerie de l'audio-visuel pour s'orienter vers la production de documents. La production est un domaine où beaucoup de spécialistes sont nécessaires (cinéastes, hommes de son, graphistes, techniciens de contrôle, etc...) et où l'instrumentation est très dispendieuse. L'État ne pourra aménager des studios dans chaque collège. Il faudra penser la production sur une base régionale avec une coordination très serrée interrégionale afin d'éviter les doublages.

## 3) Informatique

Des ordinateurs ou des terminaux sont installés dans chacun des CEGEP pour répondre aux besoins de l'enseignement, comme priorité et pour mécaniser la gestion tant pédagogique que financière. Cependant, nous constatons, dans ce domaine, que la quincaillerie n'est pas encore digérée et nombreux sont ceux qui désirent un ordinateur indépendant pour répondre aux besoins internes du collège sans tenir compte de l'inter-dépendance des collèges entre eux. Il est inadmissible que chaque collège développe son propre système de paye, d'inventaire, de fabrication des horaires, de contrôle budgétaire, etc... Les systèmes doivent être produits pour servir tous les collèges. L'augmentation de la clientèle étudiante tant régulière qu'adulte, fait augmenter le volume des programmes de formation. Tant pour la fabrication des systèmes que pour le volume des programmes, il est impensable que chaque collège soit équipé d'un centre de traitements à grande capacité.

## 4) Recherches et expérimentation

Dans le guide administratif pour la structure des collèges, le poste de recherches et expérimentation était indiqué pour un collège de taille respectable, c'est-à-dire de 6000 étudiants et plus. Quelle que soit la dimension des collèges, chacun exprime le besoin d'un tel service tant pour le développement pédagogique interne du

collège que pour faire les études nécessaires à mieux connaître le milieu et s'enraciner dans le milieu. Déjà, les quelques collèges qui possèdent ce service mettent en commun les recherches et se partagent les tâches. Pour les autres, il n'y a rien. C'est un service que les collèges pourront se payer sur une base régionale.

## 5) Gestion du personnel pédagogique et gestion financière

Les mécanismes nécessaires à une bonne gestion dépassent souvent la dimension des institutions et par le fait même, deviennent onéreux. Au moment où ils sont mis en place, ils peuvent servir de plus grands ensembles sans affecter la qualité du service. Les services personnel, finance et pédagogie exigent d'excellents mécanismes et il serait beaucoup plus avantageux pour les collèges de les mettre en place régionalement plutôt que localement.

L'énumération de ces services ne se veut pas exhaustive car il y a certainement d'autres services qui gagneraient à être organisés sur une base régionale. Cependant, la justesse de ces remarques ne sera valable que sur des études pratiques qui devront être réalisées au cours de l'année 1972-1973.

## b) *Le milieu*

Au moment de la création des CEGEP, le Ministère voulait que ces institutions soient une implantation dans le milieu afin de l'associer au développement du collège. Il semble qu'actuellement, la participation du milieu s'identifie à celle des étudiants et des professeurs. Le milieu est très mal défini et chaque collège essaie de son mieux de le définir. Évidemment, on peut prendre le quartier où est situé physiquement le collège comme définition du milieu. C'est là une notion dépassée. Quand un collège veut faire appel aux organismes socio-économiques du milieu, il a affaire dans la plupart des cas à des organismes régionaux car de plus en plus la société s'organise sur une base régionale. Les organismes régionaux ne peuvent répondre à tous les collèges d'une même région. Il y a un urgent besoin pour que les collèges s'entendent sur une base régionale afin de pouvoir dialoguer avec ces organismes et afin que ces derniers sachent à qui s'adresser. Les ressources du milieu ne sont pas illimitées et il y a lieu à ce qu'elles soient bien utilisées. Nous croyons que c'est uniquement au plan régional qu'une meilleure utilisation des ressources peut se faire.

## c) *Techniques modernes*

Quand un collège commence à exploiter les techniques modernes d'enseignement, il déborde rapide-

ment les cadres actuels du collège. En effet, par exemple, donner des cours sur un système de diffusion par câble, c'est rejoindre une clientèle qui n'est souvent pas celle propre au CEGEP.

Au moment où l'enseignement se fera par ces moyens de communications pour la clientèle régulière, l'étudiant suivra ses cours sans venir au collège si ce n'est pour des expériences ou des tests d'évaluation. Alors, le collège n'aura plus sa signification il nous faudra parler de centres de laboratoires et de services. Si les collèges veulent progresser dans cette orientation, il faut conjuguer les efforts car les investissements ne sont pas illimités tant en ressources humaines que matérielles.

## LA RÉGIONALISATION

La régionalisation c'est quoi? C'est la responsabilité de la planification et du développement de l'enseignement collégial sur un territoire appelé région. Par opposition à la création des CEGEP qui étaient responsables de dispenser de l'enseignement à une clientèle, la régionalisation veut être une opération pour mettre en place des structures ou des mécanismes qui auront la responsabilité de dispenser de l'enseignement collégial à toute la clientèle d'un territoire. C'est de s'assurer que toute la population sera servie par un organisme qui aura identifié, planifié et mis en œuvre le développement de l'enseignement collégial à la grandeur de la région définie.

Ainsi, régionaliser c'est mieux aménager les ressources humaines et matérielles en vue d'offrir aux étudiants (jeunes et adultes) de meilleurs services:

- une plus grande accessibilité aux études de niveau collégial,
- une polyvalence plus élargie et plus efficace, y compris la qualité de l'enseignement,
- un meilleur développement de l'enseignement professionnel.

La progression rapide des différentes techniques d'enseignement place les structures actuelles dans une situation difficile. Sous la responsabilité de quel collège seront transmis les cours par cablovision? Le récepteur de cet enseignement s'inscrira à quel collège pour obtenir une évaluation de ses progrès? La régionalisation a aussi comme objectif de répondre aux nouvelles techniques.

Si nous reprenons les objectifs du rapport Parent concernant les CEGEP (tome II, pages 155 à 161):

- a) élever la moyenne de fréquentation scolaire,
- b) assurer à tous un meilleur enseignement,

- c) offrir en même temps la formation générale et la spécialisation par la polyvalence,
- d) diminuer les cas d'abandon des études,
- e) assurer une meilleure orientation,
- f) hausser le niveau des études professionnelles,
- g) mieux préparer à la vie,
- h) hausser le niveau des études pré-universitaires,
- i) uniformiser l'accès aux études supérieures.

Nous pouvons affirmer que chacun des objectifs a été atteint à des degrés différents. La régionalisation n'ajoute rien à ces objectifs.

La régionalisation est un moyen pour hausser le niveau d'atteinte de ces objectifs compte tenu des ressources humaines et matérielles qui sont à notre disposition.

Il faut donc se demander si les collèges selon les structures actuelles et selon le nombre actuel sur le territoire répondent le mieux à ces objectifs par opposition à la régionalisation.

Il est à remarquer que les problèmes soulevés au chapitre de la problématique sont reliés directement aux objectifs définis dans le rapport Parent.

Enfin, il faut noter qu'un autre objectif pourrait être ajouté à ceux énumérés dans le rapport Parent soit, celui d'atteindre ces objectifs au moindre coût ou encore d'en sélectionner en priorité selon les ressources dont l'État dispose.

Ainsi, la régionalisation est un moyen qui possède quand même ses propres objectifs soit, ceux qui sont énumérés au début du chapitre.

Comment traduire concrètement la régionalisation? Actuellement, nous constatons deux hypothèses:

- a) régionalisation-fusion,
- b) régionalisation-services.

La première hypothèse est celle que la Direction générale de l'Enseignement collégial a retenue pour la région du Saguenay-Lac Saint-Jean, Saint-Hyacinthe-Drummondville-Tracy, la Côte-Nord et la région sud de Montréal pour les anglophones. Dans ces quatre endroits, un seul collège existe avec un certain nombre de campus dépendant des situations. Dans cette hypothèse, une structure à deux paliers a été implantée: régionale et locale.

Au niveau régional, d'une manière générale, nous trouvons les principales responsabilités:

- de planification,
- de mise en place d'opérationnalisation des systèmes de gestion (financière, équipement, pédagogique),

- des relations extérieures (milieu social, économique, différents niveaux d'éducation, DIGEC, etc.),
- du développement de l'enseignement sur le territoire.

Au niveau local, nous trouvons les responsabilités déléguées du C.A. d'administration courante tant financière que pédagogique (choix du personnel, engagement limité concernant des dépenses d'opérations courantes, etc.), de dispenser des enseignements, d'animation du milieu.

D'une manière globale, nous voulons retrouver au niveau local l'animation pédagogique du milieu sans être aux prises avec les principales tâches administratives qui mangent le temps des administrateurs pédagogiques et financiers afin de retrouver ces tâches au niveau régional.

Dans la régionalisation-fusion, il n'y a qu'une seule autorité: celle du C.A. unique.

Avec l'hypothèse «régionalisation-services» nous retrouvons une bonne volonté des C.A. actuels d'une région donnée qui s'entendent pour mettre en commun des services identifiés. Cette approche nous semble fragile et soumise aux aléas de tous et chacun. Une autre approche serait de constituer des organismes de services plus ou moins indépendants des collèges et qui fonctionneraient par subvention directe du Ministère. Cela implique un grugement des responsabilités de chacun des collèges pour aboutir finalement avec des C.A. qui n'auraient pratiquement plus de responsabilités.

Il existe certainement d'autres approches aux deux hypothèses mentionnées comme il existe d'autres hypothèses concernant la régionalisation.

La régionalisation devrait se concrétiser selon certaines modalités qu'il ne faut pas oublier. Nous devons respecter la Loi 21 des collèges d'enseignement général et professionnel. La loi actuelle est assez générale pour nous permettre d'envisager de nouvelles structures et d'expérimenter de nouvelles formules administratives. Au fur et à mesure de l'expérimentation, il y aura lieu de prévoir des modifications basées sur l'expérience acquise.

Dans cette perspective, nous pouvons envisager un nouveau partage des responsabilités et des pouvoirs entre le ministère de l'Éducation et les corporations régionales. Ce partage peut se traduire peu à peu dans l'administration courante entre les deux paliers de responsabilités afin d'en arriver à un équilibre.

La régionalisation faite dans d'autres domaines nous enseigne que l'unité de direction régionale est

essentielle à une véritable régionalisation. L'unité de direction peut se traduire concrètement de plusieurs façons différentes. Cependant, vis-à-vis le Ministère, l'interlocuteur unique régional est essentiel.

## BILAN DE 1970/1971 SUR LA RÉGIONALISATION

A) En juin 1970, monsieur Guy Saint-Pierre, ministre de l'Éducation, avait désigné deux régions pilotes où se ferait la régionalisation: Saguenay-Lac Saint-Jean et Saint-Hyacinthe-Drummondville-Tracy.

1) Au Saguenay, la corporation régionale a été créée au mois d'août dernier avec la nomination des cinq (5) premiers membres. Les corporations actuelles (Jonquière, Chicoutimi, Alma) doivent disparaître en février prochain pour permettre une transmission graduelle des pouvoirs. Le directeur général régional est engagé.

2) A Saint-Hyacinthe, il s'agit d'une transformation du conseil d'administration et de la mise en place de la structure régionale en redéfinissant le campus de Saint-Hyacinthe. D'ici janvier prochain, le tout devrait être terminé.

B) En mars 1971, deux corporations régionales responsables de l'enseignement collégial furent créées: Le CEGEP régional de la Côte Nord et le Champlain Regional College. Ces deux collèges sont structurés selon la première hypothèse à savoir, deux niveaux de responsabilités: régional et local.

C) A l'automne 1970, les quatre CEGEP du Québec métropolitain se sont donné un service régional d'admission afin de mieux répondre aux demandes des étudiants du Québec métropolitain.

D) A l'automne 1970, les collèges furent réunis sur une base régionale afin de discuter de l'autorisation des options pour chacun des collèges.

E) Au printemps 1971, un projet sur l'utilisation régionale des champs cliniques en nursing fut transmis à chaque collège et où on retrouve l'impossibilité de continuer à utiliser ces champs cliniques sans faire une planification régionale.

F) En mai 1971, un projet sur l'enseignement des arts fut transmis à chaque collège où on indiquait que les arts, en général, ne pouvaient se développer sans entreprendre une action régionale.

## BILAN DE L'ANNÉE 1971/1972 sur la régionalisation des Collèges<sup>1</sup>

- A) Les tables régionales pour l'autorisation des options furent utilisées.
- B) Le Service d'admission régional du Québec métropolitain fut maintenu et poursuivi. Un service identique a été mis sur pied pour la région du Montréal métropolitain.
- C) Les cours d'été furent régionalisés dans la région de Québec et un début d'entente se fait jour concernant l'éducation permanente.
- D) Les CEGEP régionaux Bourghchemin et du Saguenay/Lac St-Jean furent consolidés en mettant en place les structures administratives tant au niveau régional qu'au niveau des campus.

1. Texte rédigé par la DIGEC, le 19 octobre 1972.

## PROPOSITION VOTÉE A LA SESSION SPÉCIALE DIGEC/DIRECTEURS GÉNÉRAUX, LES 28 ET 30 JUIN 1971

- 1) Postulant que la régionalisation vise à mieux aménager les ressources humaines et matérielles ordonnées à la poursuite des objectifs de l'enseignement collégial, nous demandons que le Ministre réaffirme ce principe et fasse le point sur l'état de la question.
- 2) Qu'une période d'au moins un an soit prévue pour étudier selon un échéancier déterminé les modalités que pourrait prendre la régionalisation dans les divers milieux.
- 3) Qu'un plan de consultation et d'information systématiques soit préparé par la DIGEC en collaboration avec les directeurs généraux et qu'un dossier de travail lui serve d'appoint; que la DIGEC articule les mécanismes de départ pour les fins de l'étude et des consultations en question.
- 4) Qu'un rapport d'ensemble soit prévu pour une date déterminée.
- 5) Qu'une politique d'implantation soit promulguée si des transformations structurales et institutionnelles découlent du rapport.
- 6) Que des services régionalisés essentiels soient définis dès septembre 1971 à la suite de rencontres régionales organisées (convoquées) par la DIGEC afin de répondre à des besoins spécifiques. ▼

### APPEL DE MANUSCRITS

Si vous êtes l'auteur de cahiers d'exercices ou de manuels scolaires sur l'une ou l'autre des matières du programme de niveau élémentaire, secondaire ou collégial, ou de tout ouvrage littéraire, nous sommes prêts à discuter avec vous de leur édition et diffusion dans les institutions d'enseignement.

Communiquez avec nous:

**les grandes éditions  
du québec inc.**

3555, rue Monselet  
Montréal-Nord 459, P.Q.  
Tél.: 324-4976

### VIENNENT DE PARAÎTRE

**Dimitri Kitsikis**

Le Rôle des Experts  
à la Conférence de la Paix  
de 1919

(Cahiers d'Histoire, n° 4)  
15 x 21 cm., 229 pages. Prix: \$4.50

**Arthur Godbout**

L'origine des écoles françaises  
dans l'Ontario

15 x 23 cm., 183 pages, 16 illustrations.  
Prix: \$5.75

**Séraphin Marion**

(de la Société Royale)

Hauts Faits du Canada Français relevés et  
commentés par des anglophones.

En vente chez votre libraire et aux:  
**Éditions de l'Université d'Ottawa**  
Université d'Ottawa  
Ottawa, Ontario, K1N 6N5